

réserve. Le Canada, par ailleurs, parraine un programme destiné à aider l'ONU à développer sa capacité de soutien logistique des opérations de maintien de la paix. En avril, nous avons reçu durant trois jours les représentants de vingt-trois États membres à une réunion où ils ont discuté de maintien de la paix.

Le Canada croit que d'autres mesures s'imposent d'urgence pour s'assurer, tant au siège des Nations Unies que sur le terrain, que les missions de maintien de la paix effectuent un travail professionnel. Ces mesures comprennent l'établissement d'une structure de commandement claire, l'adoption de pratiques normalisées permettant d'éviter les pertes de temps et de ressources chaque fois qu'une nouvelle mission est organisée, un plus haut degré d'« interopérabilité » des forces nationales et, peut-être, la création d'une école d'état-major des Nations Unies.

Le Canada cherche, entre autres, à faire en sorte que l'ONU sache à tout moment sur quelles forces et sur quelles ressources elle peut compter, ce qui améliorera sa planification et lui permettra d'exécuter des interventions préventives rapides. Le Canada est aussi d'avis qu'il conviendrait d'améliorer les mesures d'alerte rapide et de prévention des crises afin que l'ONU puisse prévenir les conflits armés.

Si le Canada est disposé à continuer de faire sa juste part dans les interventions décidées par l'ONU, il reste que la complexité, l'envergure et le nombre même des opérations commandent une participation accrue d'autres pays membres de l'Organisation.